



Dans ce numéro :

Nouvelle gouvernance du sport	2
Sport et état d'urgence, le point	2
Licenciement économique	2
Accident, la responsabilité de l'association	3
2016, année du sport dans l'enseignement	3
Rugby, le choc !!!	3
Les sports de plein air plébiscités	4
Gerland, une page se tourne	4
Conflits d'intérêts à l'IAFF	4
AMA : des questions sans réponse	4
Le CIO et son président s'inquiètent	5
UCI : le spectacle continue	5
Euro 2016 de Foot	5
Foot : arbitrage	6
Cyclisme : le peloton accro aux somnifères	6
Deux livres intéressants	6
Euro 2016 : les installations	6
Dernières confirmations des bienfaits du sport	7
Séminaire Sport Santé	7
La folie des grandeurs	7
Echos 94	8

Réforme territoriale = Réorganisation du sport ???

Il est indéniable que la réforme territoriale aura des conséquences sur l'organisation du sport en France. Le ministère a du reste donné aux fédérations un délai jusqu'au 31 décembre pour se mettre en conformité avec la nouvelle administration territoriale.

Si l'Ile-de-France a conservé le même espace géographique, il n'en est pas de même pour les autres régions qui sont confrontées à des choix délicats et souvent pas réalistes à premier abord.

Si j'emploie le terme de « réaliste », c'est pour faire comprendre que le sport et ses organes déconcentrés ont besoin d'avoir des représentations de proximité pour assurer la cohésion des politiques fédérales ; pour ce faire l'échelon départemental doit-être conservé, et pour l'instant la menace de suppression a été écartée, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ?

L'Ile-de-France devrait donc être moins touchée que par exemple : la région Aquitaine, Poitou et Limousin ou encore Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, fort heureusement. Par contre les mesures économiques sont bien à l'ordre du jour des collectivités et des départements qui doivent faire face à la baisse des dotations de l'Etat comme toutes les collectivités. Le Val-de-Marne cherche des solutions pour maintenir des équilibres fragiles, les grandes orientations budgétaires seront prises vers la fin février et les budgets ne seront votés qu'au mois d'Avril, ce qui peut poser des problèmes pour les actions en engager. Une association a besoin d'avoir des repères financiers dès le début d'année, tout particulièrement les comités départementaux.

Le sport devra certainement accepter de nouvelles politiques. Une piste se précise, c'est la mutualisation des moyens à tous les niveaux car elle peut dégager des économies. Si cette solution permet de maintenir les subventions aux associations, nous devons bien l'accepter pour continuer à assurer le développement du sport, même si cette mutation demandera du temps et obligera à des changements de comportement.

Il semble dès lors nécessaire que le Conseil départemental organise des rencontres avec les représentants du mouvement sportif pour expliquer les changements qui devront s'opérer. Nous ne doutons pas que l'élu en charge du sport acceptera ce dialogue qui se devra être participatif et constructif.

Nous devons avant tout préserver les actions des clubs qui sont un réseau indispensable à notre société et les adapter aux nouvelles demandes des populations : loisir, bien être et santé par exemple, mais il existe certainement d'autres pistes.

Une réorganisation de nos fonctionnements doit être prise en compte, tout en préservant les bénévoles d'une professionnalisation accélérée qui du reste financièrement n'est pas possible, sauf à augmenter les cotisations des adhérents des clubs.

Je souhaite donc que l'intérêt général soit encore plus pris en compte et préservé, je sais que l'exécutif départemental y est attaché ainsi que les membres de l'assemblée départementale, sans distinction des partis politiques qui y siègent, et qui ont toujours soutenu le sport.

Le message que je souhaite passer c'est : **soyons positifs, réalistes, tout autant que vigilants.**

Le Président
Christian LOPES

Nouvelle gouvernance du sport

« Il s'agit d'un changement profond de l'organisation du sport qui ne va pas sans poser de réels problèmes, et dont on n'a pas encore mesuré tous les effets. »

La réforme territoriale va lourdement peser sur la gouvernance du sport, si la réforme entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016, le Ministère des Sports a donné aux instances sportives un délai pour se mettre en conformité avec la nouvelle carte régionale, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le CNOSF n'a pas manqué d'élaborer une stratégie pour aborder ce changement d'une manière positive, et ne pas y voir uniquement une obliga-

tion contraignante mais comme une opportunité d'amener une réflexion avec les clubs qui n'a pas encore débuté...

Le sport doit faire face à de grands enjeux : modification et intensification de la demande sociale de sport au profit de plus de loisirs et moins de compétitions, évolutions démographiques des pratiquants (vieillesse de la population), et enfin la réduction des financements publics et même la transition énergétique.

Il s'agit d'un changement profond de l'organisation du sport qui ne va pas sans poser de réels problèmes, et dont on n'a pas encore mesuré tous les effets. Il paraît plus que jamais nécessaire de penser rapidement à des Assises Nationales du Sport, lesquelles devraient être précédées de consultations dans les territoires entre les collectivités et les représentants du mouvement sportif. Il est encore temps d'établir un dialogue avant les prochaines échéances électorales.

Sport et état d'urgence, le point

« L'Etat d'urgence n'a pas abrogé la circulaire Valls : les préfets sont là pour soutenir et accompagner les initiatives sportives comme les autres. »

Sur un plan juridique, l'Etat d'urgence permet au préfet d'interdire toute manifestation sur la voie publique et dans le domaine public.

La phase aiguë d'interdiction générale étant levée, une manifestation sportive peut donc se dérouler si les conditions de sécurité sont réunies, aucune autorisation préfectorale n'est nécessaire. Cependant il faut systématiquement s'adresser au maire de la ville du territoire concerné car les préfetures sont en contact permanent

avec les maires qui sont les bons interlocuteurs des associations.

On remarque du reste que toutes les compétitions sportives ont repris normalement, il appartient aux organisateurs en premier lieu de renforcer la sécurité. De même dans les salles de spectacles, il convient de filtrer les entrées et de faire ouvrir les sacs.

Cette dissuasion apparente est un acte collectif afin que l'acte associatif continue à vivre et à

revivre. Les associations doivent faire preuve de bon sens, de vigilance, d'esprit civique. De leur côté les policiers et les gendarmes font face à une pression énorme, ils ne peuvent être sollicités en toutes circonstances, ce qui n'empêche pas, bien au contraire de consulter les autorités si l'on a des doutes.

L'Etat d'urgence n'a pas abrogé la circulaire Valls : les préfets sont là pour soutenir et accompagner les initiatives sportives comme les autres.

Licenciement économique

Il doit reposer sur des causes réelles qui peuvent pousser l'employeur à se séparer d'un employé. Les dites causes doivent dès lors s'appuyer sur des rentrées financières insuffisantes qui ne permettent plus d'assurer le maintien du poste, salaire du salarié et des charges y afférentes.

Des résultats déficitaires réguliers alliés à une trésorerie trop faible sont des indices substantiels pour motiver la décision d'un licenciement économique. La Cour d'Appel de Rennes a

émis un avis dans ce sens, contraire à celui du jugement du Conseil de prud'hommes de Lorient (Rennes 4 nov.2015, n° 13/05149), il s'inscrit donc dans le cas des jurisprudences à ne pas négliger.

Il s'ensuit donc que les associations qui ne possèdent pas les capacités financières suffisantes doivent être prudentes lors de l'embauche d'un nouveau salarié. L'usage de l'emploi aidé est chose courante dans le monde associatif. La demande ne peut être accordée que si

l'association possède de réelles rentrées financières, principe qui n'est pas toujours bien respecté.

Lorsque c'est le cas, les associations peuvent être alors contraintes de procéder à un licenciement dont le caractère économique serait alors à prouver, surtout si au tribunal des prud'hommes on venait à constater que l'association n'avait pas la capacité à faire une embauche pour débaucher ensuite.

Accident, la responsabilité de l'association

Il s'agit d'un sujet important que nous avons déjà traité et sur lequel nous revenons périodiquement. Il convient de l'aborder sous deux angles, celui de l'association et celui de la victime.

L'association sportive est tenue à une obligation contractuelle de sécurité, de prudence et de diligence envers les sportifs exerçant une activité dans ses propres locaux et sur les installations mises à sa disposition.

La victime, si elle pratique régulièrement une activité physique dans un lieu dédié par l'association dont elle est adhérente, doit prouver une défaillance de l'association que l'on qualifie : d'obligation de moyens.

La sécurité demande des moyens, lesquels peuvent ne

pas correspondre aux risques réels d'un possible accident, ils doivent être proportionnels au niveau de pratique. De ce fait, l'encadrement doit s'adapter à tous les niveaux, du débutant au confirmé, cette disparité n'est pas à négliger dans le cas d'une plainte et d'un recours à l'arbitrage d'un tribunal. Ce dernier devra déterminer le degré de responsabilité de l'association et aussi celui de la victime.

La Cour d'Appel de Rennes dans une affaire récente a considéré qu'un accident paraissait avoir pour seule cause le fait de la victime pratiquante régulière (Arrêt 241 du 24 juin 2015, R.G. 14/00513).

Cette décision peut faire jurisprudence, mais ce n'est pas pour autant une garantie absolue pour les associations, le

tribunal considérant chaque cas en fonction des arguments apportés par les deux parties, et selon le type de sport.

«L'association sportive est tenue à une obligation contractuelle de sécurité, de prudence et de diligence envers les sportifs exerçant une activité dans ses propres locaux et sur les installations mises à sa disposition.»



2016, année du sport dans l'enseignement

Le projet ambitieux lancé par la Ministre Najat Vallaud Belkacem a démarré à la dernière rentrée scolaire de septembre 2015 (voir le Scoop 258 de juin). Il s'agit d'une période de test qui devrait se poursuivre en fonction des résultats.

On compte donc déjà 35 projets d'établissements scolaires qui ont été labellisés, ils ont reçu des prix de 5.000 euros pour les premiers à 2.000 eu-

ros pour les 25 suivants. Ils ont été considérés comme particulièrement innovants, le choix des projets s'est fait dans le respect d'un équilibre entre les académies et les territoires, y compris dans les DOM et établissements français à l'étranger.

Les quatre fédérations scolaires et universitaires (USEP, UNSS, UGSEL et FFSU) y ont participé et ont contribué au

choix de diverses disciplines représentatives.

Rappelons les objectifs :

- Valoriser les pratiques à l'école et à l'université
- Faire du sport un outil pédagogique contribuant aux différents domaines de formation
- Faire du sport un outil renforçant les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le milieu associatif.



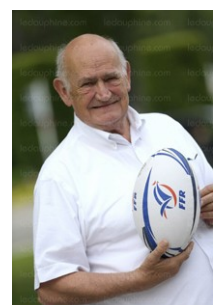
Rugby, le choc !!!

Pierre Camou actuel président de la fédération se présentera en janvier 2016 pour un nouveau mandat.

Il souhaite poursuivre la modernisation de l'institution et aussi mener à bien le projet du Grand Stade.

De son côté Bernard Laporte que tout oppose à Pierre Camou a lancé sa candidature très offensive dès le 1^{er} septembre, il sera un farouche opposant au président sortant et à sa politique.

Il va y avoir du sport... L'échec du XV de France à la Coupe du monde et les critiques contre le projet du Grand Stade seront au centre du débat, à moins qu'une troisième personne ne vienne troubler le jeu des deux candidats déclarés.



Pierre Camou

Les sports de plein air plébiscités



Si l'on en croit le résultat d'un sondage réalisé par BVA pour Doméo et la presse régionale, un point a été fait sur : « Les Français et le sport ».

Si cette enquête a été faite par téléphone et par internet au-

près de 1,338 personnes volontaires, ce qui atténue une portée nationale, comme du reste tout sondage, on remarque que les sports de plein air ou de nature occupent les six premières places, soit :

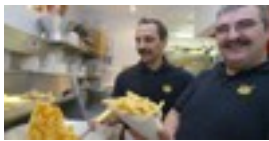
1) La marche à pied: 58,4%

- 2) La randonnée : 48,9 %
- 3) La natation : 39,9%
- 4) Le cyclisme : 23,9%
- 5) Le ski : 17,4%
- 6) La course à pied : 15,9%

L'enquête n'a porté que sur 13 sports.

Gerland, une page se tourne

Les « baraques à frites » devront se reconvertir à défaut de se reloger.



Elles faisaient partie du décor depuis la création du stade. Les 19 marchands ambulants qui vendaient kébabs, merguez et hot-dogs aux supporters au-

tour de l'enceinte lyonnaise devront faire place nette dès janvier.

C'est la fin d'une époque, l'OL a vendu une concession à la société Sodexo (contre 3,5 millions d'euros) pour 60 buvettes qui seront à l'intérieur du stade.

Les supporters n'apprécient pas ce changement, la disparition des marchands va à l'encontre d'une ambiance un peu foraine d'avant-match qui plaisait beaucoup.

Tout change, tout change dans un monde aseptisé !!!

Conflit d'intérêts à l'IAAF

Le nouveau président de l'IAAF, Sebastian COE, après le scandale de dopage et la corruption qui y était associée doit maintenant affronter deux autres accusations.

La première le concerne directement et elle est liée à sa mission « d'ambassadeur » pour NIKE, incompatible avec l'exercice d'une présidence de fédération internationale et pour laquelle il a été entendu par le Parlement Britannique.

Certes, il a mis fin à cette fonction au sein de l'équipementier mais il subsiste un point déli-

cat que soulèvent les médias d'outre-manche, son rôle dans l'attribution des championnats du monde 2021, sans processus de candidatures, à la ville d'EUGENE (Oregon), siège de NIKE.... alors que GOTEBOG s'était déclarée candidate.

Si le scandale est, aujourd'hui, évité, les médias ne sont pas convaincus d'autant plus qu'ils reprochent à Sebastian COE une mauvaise communication sur les Jeux Olympiques de LONDRES, qu'il dirigeait et qu'il avait contribué à dénommer « Jeux les plus propres de l'Histoire » alors qu'il était

présupposé savoir que des cas de dopage avait été décelés.

Quant à la Suède, elle attend des explications complémentaires.

Le second point le concerne indirectement. Bien que... un de ses collaborateurs directs serait impliqué dans le scandale de la corruption liée au dopage généralisé en Russie. Il a, bien évidemment, démissionné.

Ce début de mandat, *un job de rêve*, est bien difficile pour quelqu'un sensé remettre de l'ordre dans la maison !

AMA : des questions sans réponse

L'AMA qualifie « d'arrangements entre amis » l'affaire de corruption au sein de l'IAAF, reproche aux Etats, quels qu'ils soient, de ne pas jouer le jeu et de réduire per-

pétuellement leur budget anti-dopage.

Si ce n'est pas un pavé dans la mare, ce que devrait être le futur rapport promis en jan-

vier, il y a effectivement une volonté de taper du poing sur la table.



Sebastian COE

Le CIO et son président s'inquiètent

Les situations complexes à la FIFA et à l'IAAF inquiètent le président du CIO, Monsieur Thomas BACH. D'une part, la FIFA est engagée dans un processus qualifié d'éthique mais à base de règlements de comptes et de trafic d'influence tandis que l'IAAF, dotée d'un nouveau président, s'embourbe dans des révélations qui fragilisent de plus en plus l'instance suprême de l'athlétisme. Enfin, d'autres fédérations internationales donnent des signes de fébrilité.

A la FIFA, il est désormais clair

que Michel PLATINI n'est plus maître de son destin, un destin que certains veulent stopper dans le football bien au-delà de Sepp BLATTER qui en a fait un otage de sa propre crédibilité.

Globalement, la crédibilité des compétitions et, notamment celles qui présentent un réel enjeu, est parasitée par des **p o d i u m s i n c e r t a i n s** (disqualifications pour dopage avec effet rétroactif) et par des compromissions mafieuses liées aux paris sportifs. Ainsi, la notion d'athlète intègre perd tout crédit et est sujette à cau-

tion.

Les gouvernements restent indifférents et Thomas BACH le regrette, l'AMA ajoute sa propre version et montre objectivement ses véritables limites tandis que le TAS renvoie généralement les demandeurs à l'application des textes de leurs fédérations.

Cet environnement néfaste à l'image du sport comme à son avenir alarment le mouvement olympique.

« Cet environnement néfaste à l'image du sport comme à son avenir alarment le mouvement olympique. »

UCI : le spectacle continue

Tandis que l'UCI présente sa réforme du cyclisme dont les objectifs ont été revus à la baisse mais qui laisse toujours une place prépondérante aux valeurs financières au détriment de l'aspect sportif, les présidents s'écharpent toujours par communiqués interposés.

La réforme conduite, selon le président, en concertation avec toutes les parties est contestée par l'ensemble des parties prenantes confirmant un admirable dialogue de sourd à tel

point qu'ASO, principal organisateur du Tour de France vient de quitter le World Tour.

Pour revenir aux querelles présidentielles (entre le président d'honneur et le président actif), rappelons que les deux hommes ne se parlent plus depuis belle lurette (se sont-ils parlé un jour ?), chacun campant sur des positions dignes de l'école... maternelle. Au-delà de méthodes et de concepts diamétralement opposés, le président d'honneur a

été démis de son titre honorifique mais il refuse la sentence. En conséquence un accord de « non-agression » a été signé (ne riez pas). Cet accord est scrupuleusement respecté sauf qu'aucun des deux protagonistes ne le reconnaît !!!!!

Ce jeu pervers est dommageable au sport, au cyclisme (principalement aux nations dites historiques) et à l'actuel président qui essuie revers sur revers.

« Au-delà de méthodes et de concepts diamétralement opposés, le président d'honneur a été démis de son titre honorifique mais il refuse la sentence. »

EURO 2016 de Foot : La France offre à l'UEFA des conditions avantageuses et les hôteliers explosent le prix des chambres

« Nous ne sommes pas une société de service, on ne fait pas de bénéfice. Les revenus que l'on génère servent à couvrir les coûts. », annonce Martin KALLEN, coordinateur pour le compte de l'UEFA des championnats d'Europe de Football.

Ce que d'aucuns traduisent par les charges aux pays organisateurs et les bénéficiaires en Suisse.

Le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le Perreuxien Gilles CARREZ (Les Républicains), dénonce également cette situation.

Il est vrai que la France a été généreuse en abandonnant par exemple les recettes liées à la TVA, certaines liées à la billetterie, attitude fortement contestée par les futurs candi-

dats organisateurs...

Pendant ce temps, le magazine Que Choisir révèle une augmentation du prix des chambres durant cette période, de 37 à 180 %.



Foot : arbitrage

« La crise de l'arbitrage est bien réelle et depuis de nombreuses années. »

Les clubs contestent une accumulation de décisions qui influent le résultat des matchs, les joueurs se plaignent de décisions incompréhensibles, les arbitres dénoncent un acharnement et les instances internationales ne sélectionnent plus les arbitres français pour les rencontres internationales, logiquement puisque la France recule d'année en an-

née dans ce classement. En conséquence, il n'y aura, à l'Euro 2016 qu'un seul représentant français.

La crise de l'arbitrage est bien réelle et depuis de nombreuses années. Certes, il existera toujours un débat d'interprétation entre supporters mais la commission nationale reconnaît elle-même des manquements !

A cette situation s'ajoute la récente revendication d'une revalorisation salariale de plus de 100%.

L'arbitrage est un élément essentiel du sport et de son processus éducatif et moral, il importe qu'il soit un exemple de dignité, d'équité et de bon sens.

Cyclisme : le peloton accro aux somnifères

C'est la dernière information en provenance d'Italie et d'une équipe russe... ce que des médecins confirment et ils y ajoutent l'alcool !

tent l'alcool !

Ne généralisons pas mais cette révélation s'additionne à des

éléments peu encourageants dont le CIO, soucieux de la crédibilité de beaucoup de disciplines, se serait bien passé.

Deux livres intéressants

• **PARIS-BREST-PARIS** 1891-2012 Les coureurs et les randonneurs de l'histoire du cycle Jacques SERRAY édité par l'auteur (30 € hors frais d'expédition : 8 Allée de Normandie 78140 VELIZY)

C'est un ouvrage remarquable avec des photos en couleur et avec de nombreux acteurs val-de-marnais.

• **D'UN FINISTERE A L'AUTRE FINISTERE** de Jérôme BOURBIGOT édité par l'auteur (16 € hors frais d'expédition : 3 Rue d'Anjou 29140 ROSPODEN). Vous avez compris qu'il s'agit du récit d'un énième voyage à Saint Jacques de Compostelle, de la Bretagne à la Galice. Même si l'auteur n'est pas écrivain et si le texte comporte des im-

perfections, ce qui le rend d'ailleurs plus attachant, le récit est exceptionnellement émouvant. Jérôme, cyclotouriste émérite et marcheur Audax, raconte comment un être humain, victime de plusieurs pépins de santé, dont un très sérieux AVC, se reconstruit par la pratique d'une activité sportive et par un projet de marche de 2.000 km.

EURO 2016 : Les installations

A six mois du coup d'envoi, on peut faire le point sur les installations sportives en terme de construction ou de rénovation :

- Le stade de France (81.338 places) est le seul qui n'aura demandé aucun travaux, il accueillera le match d'ouverture (France-Roumanie) et la finale.
- Le stade Vélodrome de Marseille a été largement rénové, il sera le deuxième de France avec 67.00 places.
- Le grand stade de Lyon (59.186 places) doit être inauguré le 9 janvier, c'est un grand enjeu pour l'Olym-

pique Lyonnais qui en sera propriétaire.

- Le stade Pierre Mauroy de Lille (50.186 places) doté d'un toit rétractable a été inauguré en août 2012.
- Le Matmut Atlantique de Bordeaux (42.115 places) a été livré au printemps 2015.
- Le Parc des Princes de Paris (45.000 places), a subi deux ans de travaux d'embellissement.
- Le stade Geoffroy-Guichard de Saint Etienne (42.000 places) a fait l'objet de rénovation et de modernisation depuis 2014.

- Le stade Bollaert-Delelis de Lens (38.223 places au lieu des 44.000 prévues) afin d'alléger la facture de rénovation des travaux qui sont achevés).
- L'Allianz Riviera (Nice) (36.178 places) lancé avant l'attribution de l'Euro, se veut un modèle écologique : récupération des eaux de pluie et panneaux photovoltaïques.
- Le Stadium de Toulouse (33.500 places) le plus petit sera inauguré le 16 janvier. Donc tout semble prêt pour accueillir les compétitions.



Dernière confirmation des bienfaits du sport

Une étude américaine publiée le 30 novembre confirme, une fois encore, les effets bénéfiques d'une pratique régulière du sport en matière du risque cardiovasculaire.

Ce lien repose sur une expérience assez unique, puisque menée pendant 27 ans auprès de 4.872 personnes âgées de 18 à 30 ans.

Les résultats de tests effectués sur un tapis roulant, sur la base de neuf exercices successifs de deux minutes chacun dont l'intensité a été accrue graduellement, prouve le résultat positif des effets.

tat positif des effets.

L'importance de cette étude devrait être prise en considération par les plus sceptiques, car il en existe encore, et c'est bien naturel. On constate que sept ans après le début de l'expérience, un lien formel a été établi entre une dégradation de la forme physique et un accroissement de la mortalité prématurée et des maladies cardiovasculaires.

Le détail des chiffres publiés dans le *Journal of the American Medical Association*

est très éloquent et devrait faire encore progresser les volontés politiques en la matière.

L'année 2016 devrait être celle d'une prise de conscience collective devant déboucher sur un plan de développement cohérent et concerté, tout particulièrement en Ile-de-France qui accuse un grand retard sur ce plan. Un projet doit voir le jour qui comporte une collaboration nécessaire entre l'ARS, la DRJSCS et le mouvement sportif (Crosif) car ce sera une priorité nationale.

« Un projet doit voir le jour qui comporte une collaboration nécessaire entre l'ARS, la DRJSCS et le mouvement sportif (Crosif) car ce sera une priorité nationale. »

Séminaire Sport Santé

Ce traditionnel rendez-vous s'est déroulé le mardi 15 décembre à la Faculté de Médecine de Créteil devant plus de 80 personnes qui avaient bravé les intempéries, les fortes averses ayant généré de grands embouteillages dont ont été victimes les participants, et dont certains ont été empêchés de venir.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le responsable de la sécurité de la Faculté qui nous a permis de tenir ce séminaire qui aurait pu subir une annulation en raison des changements des horaires en soirée dictés par de nouvelles mesures de sécurité. Un com-

promis a donc été trouvé au dernier moment, mais les restrictions des horaires nous ont conduits à réduire le temps consacré aux questions et réponses « Table ronde » en fin de programme.

Les échanges ont pu se poursuivre en dehors de l'amphithéâtre durant le buffet traditionnel et convivial.

Nous saluons la présence de Madame Christèle Gautier nouvelle responsable du Pôle Sport de la DRJSCS ainsi que de Patrick Magaloff, directeur du service santé du CNOSE toujours fidèle à nos colloques. Monsieur Zahra, directeur de

la DRJSCS fit un rapide passage en raison de ses obligations, par contre ses collaborateurs ont assisté à tout le colloque.

On voit bien à travers tous les intervenants et les réactions du public que la thématique sport santé se développe dans les esprits et dans les faits.

L'année 2016 devrait voir un plan régional se mettre réellement en place qui devrait bénéficier de moyens supplémentaires dans le préciput santé du CNDP, sans compter des partenariats qui restent à construire.



La folie des grandeurs !!!

Si l'information se confirme, le Qatar serait prêt à déboursier la somme de 300 millions d'euros pour avoir un centre d'entraînement devant accueillir l'équipe de football du Paris Saint Germain, il deviendrait alors le plus cher d'Europe.

Il disposerait de 18 terrains, d'un stade de 5.000 places et

d'un parking de 1.000 places.

D'un montant démesuré, comparé à celui de Losc, il comprend pour partie l'achat du terrain. Le projet vise un parc de 350 hectares situé sur la commune de Thiverval-Grignon (Yvelines). Il est la propriété du ministère de l'Agriculture et est actuellement

en vente. Il s'agit d'un site prestigieux qui dispose d'un château Louis XIII et de nombreuses dépendances et aussi de nombreux jardins.

Seul inconvénient l'accès ne comporte que des départementales, encore un petit effort pour arriver à avoir une nationale...

« Le projet vise un parc de 350 hectares situé sur la commune de Thiverval-Grignon (Yvelines). »

Les Echos 94

Une fin d'année en beauté

Après un sans-faute du Sun lors du championnat en salle D1 et D2, une 3ème équipe du Sun s'est lancé dans la compétition en Division Régionale 2 à Luzarches les 28 et 29 novembre. Composée de jeunes joueurs et de débutants, l'équipe avait à cœur de faire aussi bien que ses aînés. Objectif réussi avec seulement une défaite sur son dernier match pour 5 victoires. Ils se qualifient donc pour la poule haute de la division. L'accès à la Division Régionale 1 se déroulera les 13 et 14 février et le lieu sera sûrement le gymnase Paillou à Créteil.

Championnat de France de dressage

C'est au Salon du Cheval de Paris que Lucie Filliard associée à Tamarine de L'Ecusson se sont illustrées en devenant Championnes de France de dressage.

Le 4 décembre dernier se sont déroulés les championnats de France Indoor dressage Club 1 dans le cadre du salon du cheval. Quinze cavaliers, provenant de toute la France, ont été sélectionnés au vue de leurs résultats durant l'année pour participer à cet événement.

Le Val de Marne était représenté par l'Association Hippique des Bagaudes de Saint

Maur avec le couple formé de Tamarine de l'Ecusson et Lucie FILLIARD. Elles étaient coachées par Elodie Garçon, enseignante et responsable des équipes propriétaires du Centre Hippique Municipal de Saint Maur.

Lucie et Tamarine ont pris la tête de l'épreuve en déroulant un Grand prix à plus de 71 % et ont conservé la pole position suite à la reprise libre en musique devant deux cavalières appartenant à la ligue d'Alsace.

Une immense joie pour la coach Elodie Garçon ainsi que pour Baptiste Levitte, propriétaire de Tamarine de L'Ecusson.

Une belle fin de saison 2015 pour Lucie FILLIARD qui après avoir obtenu les titres de championne départementale et régionale termine sur la plus haute marche du championnat de France Indoor.



Nuit du Sport 2016

La date butoir d'inscription a été fixée au 15 janvier, et comme chaque année nous ne voudrions pas que les personnes qui souhaitent participer à cette soirée attendent le

dernier moment.

Nous vous remercions donc de bien vouloir adresser par mail : cdos94@cdos94.org votre bulletin. Pour les comités qui seront mis à l'honneur, il convient de répondre au questionnaire qui leur a été envoyé.

En vous remerciant de nous faciliter l'organisation qui est toujours lourde à gérer pour notre structure, et vous recevoir dans les meilleures conditions.

AG de la VGA

La 97e assemblée générale de la VGA, l'un des plus importants omnisports de France (7 600 licenciés, effectif en constante progression), et le plus important du 94, s'est tenue, le 11 décembre à Saint-Maur.

Après le traditionnel rapport moral du président, Jean-François BEDU, la secrétaire adjointe a présenté le rapport d'activité en énumérant les activités très diverses des 40 sections, encadrées par 700 bénévoles et 143 éducateurs salariés.

Il est important de noter que le dernier arrivé est un agent de développement, Kévin Didier, qui a été l'un des intervenants du séminaire Sport-Santé organisé par le CDOS, le 15 décembre, à la faculté de médecine de Cré-

teil, en tant que responsable de l'atelier Sport-Santé de la VGA

L'assemblée s'est conclue par la lecture des palmarès de chaque section.

Une bien belle soirée !

Le CDOS était présent...

Le 9 décembre, au colloque Santé par le Sport, lançons-nous ! » à Pantin—C.Lopès

Le 10 décembre, au Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale du parc du Tremblay, à Champigny/Marne—T.Billard

Le 11 décembre; à l'assemblée générale de la VGA, à Saint-Maur—J.Célèrier

Le 16 décembre, à l'assemblée générale électorale du COSMOS, à Paris 13e—JP.Heurtefeu

Le 17 décembre, à la cérémonie en l'honneur de Chloé Nandi, championne du monde de Savate Boxe Française, à Créteil—C.Lopès



CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...